Forfait jours :
sécuriser la mise en place
et le suivi en paie
PROGRAMME DE FORMATION
Réf PA_FJ
sbe.rh@outlook.com 07 65 76 60 89

POURQUOI CHOISIR CETTE FORMATION ?
- Parce que le forfait jours est un dispositif encadré strictement par la loi et la jurisprudence - toute erreur expose l'employeur à une requalification en heures supplémentaires
- Parce que la mise en place d'un forfait jours nécessite des conditions précises (convention collective, accord collectif) souvent méconnues
- Parce que le suivi de la charge de travail et du droit à la déconnexion sont des obligations légales à maîtriser pour sécuriser le dispositif

POUR QUI ?
PUBLIC CONCERNÉ
- Gestionnaires de paie, RRH, Responsables paie
PRÉREQUIS
- Connaissances de base en paie
ACCESSIBILITÉ
- Nous adaptons nos formations à tout public,
mais il convient de nous signaler une adaptation particulière
(ex : une situation d'handicap)
OÙ, QUAND, COMBIEN ?
TARIF INTER-ENTREPRISES
400 EUR HT par personne
Intra-entreprise sur devis
DURÉE
- 1/2 journée (3h30)
DÉLAI D'ACCÈS
- 2 jours avant la date de session
DATES INTER-ENTREPRISES
En distanciel sur Teams
- Nous consulter pour les prochaines dates

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES
OBJECTIFS
- Maîtriser les conditions de mise en place d'un forfait jours
- Connaître les obligations de l'employeur en matière de suivi et de contrôle
- Sécuriser le traitement en paie du forfait jours
COMPÉTENCES VISÉES
- Identifier les conditions de validité d'un forfait jours
- Mettre en oeuvre le suivi de la charge de travail et des repos
- Traiter correctement les absences, les entrées/sorties et les congés payés en forfait

jours
MÉTHODES D'ÉVALUATION
- QCM / Cas pratiques

ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE (1/2)
INTRODUCTION
Rappel du cadre légal et conventionnel du forfait jours
LES CONDITIONS DE MISE EN PLACE
- Catégories de salariés éligibles (cadres autonomes, non-cadres)
- Accord collectif obligatoire : contenu minimal
- Mentions obligatoires dans le contrat de travail
- Nombre de jours de référence (218 jours, proratisation)
LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR
- Suivi de la charge de travail et entretiens annuels
- Respect des repos quotidien et hebdomadaire
- Droit à la déconnexion
- Jurisprudence récente sur les forfaits jours

ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE (2/2)
LE TRAITEMENT EN PAIE
- Calcul de la rémunération mensuelle
- Gestion des absences (maladie, congés sans solde)
- Proratisation en cas d'entrée/sortie en cours d'année
- Traitement des congés payés et jours de repos
- Evolution du BOSS sur les forfaits jours réduits
CAS PRATIQUES
- Exemples chiffrés : proratisation, absences, régularisation annuelle
Conclusion, tour de table, synthèse et plan d'action

LES MOYENS PÉDAGOGIQUES
ET TECHNIQUES
- Supports de cours, fiches techniques, exemples chiffrés
- De nombreux échanges interactifs favorisés par un petit nombre de participants
- Accompagnement dans la progression d'acquisition des compétences, évaluation des participants

LES COMPÉTENCES
DU FORMATEUR
- Forte expertise dans le domaine de la paie et du droit social
- Expérience terrain en continu
- Fortes qualités pédagogiques

POUR TOUTE QUESTION,
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER
Sandrine BOSSEGE
Formatrice experte paie & droit du travail

sbe.rh@outlook.com
Tel : 07 65 76 60 89